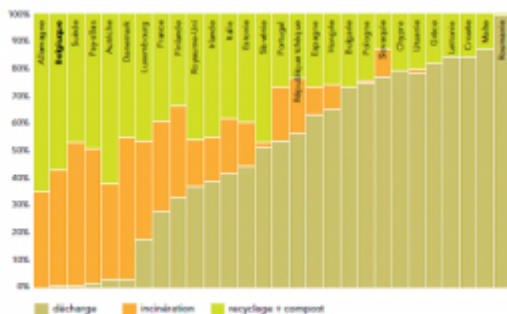




Déchets : il y a valorisation et... valorisation

jeudi 20 avril 2017, par [Fabrice Stevens](#)

En matière de valorisation des déchets, la Belgique est plutôt un bon élève en comparaison avec les autres pays de l'Union Européenne. Néanmoins, il importe de savoir ce qui se cache derrière le mot valorisation, terme qui peut être utilisé pour des choses bien différentes.



Source BW2E

L'incinération et la valorisation énergétique

Depuis quelques années, la mise en CET (centre d'enfouissement technique) de la plupart des déchets a été interdite en Belgique. C'est notamment à la suite de cette nouvelle législation que la Belgique a eu davantage recours à l'incinération.

L'incinération est un procédé de traitement thermique des déchets avec excès d'air. Ce procédé consiste à brûler les ordures ménagères et les déchets industriels banals dans des fours adaptés à leurs caractéristiques. Cependant, l'incinération peut se faire avec une valorisation énergétique. Cela consiste à récupérer la chaleur dégagée par la combustion des éléments combustibles contenus dans les déchets. Cette chaleur récupérée initialement sous forme de vapeur sous pression, va ensuite être :

- soit utilisée pour alimenter un réseau de chaleur urbain ou des industries avoisinantes,
- soit introduite dans une turbine pour produire de l'électricité.

La valorisation énergétique se distingue donc de l'incinération par le fait que les déchets sont utilisés comme combustible en vue de produire de l'énergie. Il existe un seuil de rendement fixé par l'Union Européenne pour considérer qu'il s'agit d'incinération avec valorisation énergétique.

La valorisation énergétique des déchets est un levier important de la transition énergétique impliquant la mobilisation de toutes les sources d'énergie alternatives. Elle permet donc de limiter d'autant le recours à d'autres ressources d'origine fossiles. D'autre part, elle constitue une alternative à l'enfouissement en CET. Cependant, la question d'une concurrence entre incinération et recyclage fait débat. Comme mode de production d'énergie, elle permet la génération d'électricité en partie renouvelable ; mais, la teneur énergétique des déchets municipaux est faible et d'aucuns indiquent que le recyclage est plus efficace sur le plan énergétique. En ce qui concerne l'impact sur la santé, l'environnement et le climat, elle permet de

réduire considérablement le volume des déchets, avec un impact neutre sur le climat ; en revanche, les effets sur la santé humaine et l'environnement sont controversés.

En Belgique, plus de 98 % des tonnages de déchets entrant en incinération font l'objet d'une valorisation énergétique, à des niveaux variables. L'énergie produite en 2012 était estimée à environ 1,2 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) dont 3,6 GWh d'électricité et 7,6 GWh de chaleur. En moyenne, 40% des déchets ménagers collectés en Belgique subissent un traitement thermique avec récupération d'énergie sous forme de chaleur et d'électricité renouvelable.

Collecte sélective, élimination et recyclage (1995-2015)

Les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs,... à l'exclusion des matériaux de construction. La quantité de déchets continue de croître légèrement chaque année mais heureusement le taux de recyclage augmente lui aussi très fort tandis que le volume de déchets mis en décharge a, quant à lui, nettement baissé. La quantité de déchets incinérés reste plus ou moins stable.

en 1000 tonnes	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total	4 073	4 281	4 290	4 400	4 762	4 910	4 992	4 997	4 924	5 059	5 200	5 170	5 240	5 124	5 107	4 970	5 000	4 980	4 980	4 790	4 720
Matière énergétique	1 008	1 170	1 100	1 100	1 004	990	790	570	500	500	500	500	490	470	440	37	30	32	32	30	30
Total	1 402	1 400	1 390	1 360	1 340	1 340	1 300	1 260	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240
Matière recyclable	351	370	380	390	420	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430	430
Matière non recyclable	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Matière incinérée	510	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540	540
Conservation	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Élimination	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

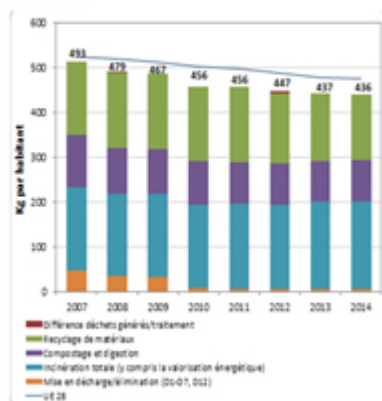
Note : Déchets inertes exclus.

(a) Y compris les scories d'incinération.

(b) Population au 1er janvier

Source (mention obligatoire) : Direction générale Statistique - Statistics Belgium sur base de données administratives

Déchets municipaux par traitement en Belgique 2007-2014⁴⁴



Eurostat, Traitement des déchets municipaux, par type de méthode de traitement, consulté en octobre 2016

En comparaison, dans l'Union Européenne (UE), l'incinération est utilisée pour traiter 26% des déchets municipaux, dans la plupart des cas avec une valorisation énergétique permettant de générer chaleur et électricité. Cependant, les proportions de déchets incinérés et d'énergie produite varient largement d'un État membre à l'autre.

Le concept d'économie circulaire et la hiérarchie de la gestion des déchets

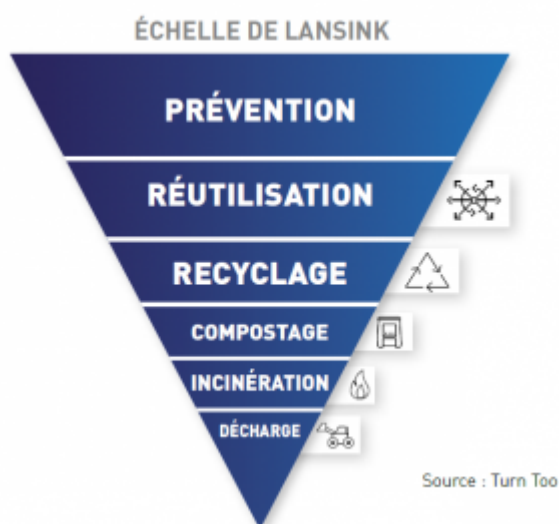
Bien qu'il n'existe actuellement pas de définition « normalisée » du concept d'économie circulaire, elle peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (bien et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire doit globalement viser à diminuer

drastiquement le gaspillage des ressources et de l'énergie afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la baisse des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins. L'économie circulaire vise donc à maintenir les produits manufacturés, leurs composants et les matériaux en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation.



Source : Ensemble, faisons tourner l'économie - Cabinet de M-C Marghem - Bruxelles - Octobre 2016

Lorsque l'on veut poser une action en faveur de l'économie circulaire, plusieurs choix se posent à nous, tous présentant un avantage, mais à des degrés divers. C'est pourquoi l'échelle de Lansink hiérarchise les solutions préconisées pour le traitement de déchets. Elle a pour objectif de donner la priorité aux modes de transformation les plus respectueux de l'environnement, le meilleur déchet étant celui qui n'existe pas. L'Échelle de Lansink est une norme reconnue dans le domaine de la gestion des déchets. Elle porte le nom du politicien néerlandais Ad Lansink, qui a déposé une motion en faveur de cette méthode auprès du parlement néerlandais en 1979. Les autorités européennes s'en sont ensuite inspirées pour leur politique de déchets.



La valorisation des matières par la réutilisation d'un bien ou le recyclage des matériaux n'a donc pas la même valeur que la valorisation énergétique. Chaque déchet devrait donc être valorisé de la manière la plus intéressante selon cette échelle.

Conclusion

Il faut donc rester conscient que lorsque nous parlons de valorisation des déchets avoisinant les 98 % en

Belgique, tous les déchets ne suivent pas la même filière. Seule une partie des déchets est directement retransformée en matière première pour être réintégrée dans la boucle, dans un système circulaire.

Le recyclage et la valorisation énergétique des déchets vont de pair. Lorsque la récupération des matériaux devient impossible, la valorisation énergétique des déchets permet encore d'utiliser efficacement ces derniers. Mais quand estime-t-on qu'un matériau n'est plus récupérable ? Lorsqu'on ne récupère que les parties de bois massif sur les meubles collectés en PAC, n'y-a-t-il pas d'autres filières que la valorisation énergétique pour l'ensemble du volume restant ? N'y-a-t-il pas d'autres fractions, notamment dans les plastiques, qui pourraient être triées séparément des déchets ménagers qui sont destinés à la valorisation énergétique ?

Si nous sommes relativement performant sur le recyclage de certains matériaux tel que le verre, il y a encore bien des progrès à faire sur d'autres matières avant de pouvoir vivre dans un système réellement circulaire !